

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

#### Présidence de M. François Zocchetto, président

Le lundi dix-huit novembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le douze novembre deux mille dix-neuf, comme le prévoit l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Laval en séance publique, sous la présidence de M. François Zocchetto, président.

#### Étaient présents

Christelle Reillon, Christian Lefort, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Michel Fortuné, Gérard Heulot, Jean-Louis Deulofeu, Loïc Broussey, Denis Mouchel, Nathalie Fournier-Boudard, Jean Brault, Didier Marquet, Annette Chesnel, Nicole Bouillon, Nicolas Deulofeu, Luc Maës, François Zocchetto, Hanan Boubarka, Xavier Dubourg, Marie-Cécile Clavreul, Alexandre Lanoë, Chantal Grandière, Jean-Jacques Perrin, Danielle Jacoviac, Jacques Phelippot, Alain Guinoiseau, Sophie Lefort (à partir de 19 h 21 et jusqu'à 21 h 06), Jean-Pierre Fouquet, Florence Quentin, Didier Pillon, Sophie Dirson, Martine Chalot, Bruno de Lavenère-Lussan, Marie-Hélène Paty, Bruno Maurin, Stéphanie Hibon-Arthuis, Patrice Aubry, Aurélien Guillot, Pascale Cupif, Georges Poirier, Claude Gourvil, Jean-Marc Bouhours, Guylène Thibaudeau, Bernard Bourgeois, Gérard Jallu, Alain Boisbouvier, Sylvie Vielle, Michel Peigner, Annick Poulard, Mickaël Marquet (à partir de 19 h 21), Daniel Guérin, Gilles Pairin, Yannick Borde, Christelle Alexandre, Joseph Bruneau, Louis Michel, Olivier Barré, Anne Lépinay, Sophie Chauvigné et Michel Rocherullé.

#### Étaient absents ou excusés

Christophe Hermagné, Olivier Richefou, Jean-Christophe Gruau, Christophe Carrel, Noëlle Illien, Flora Gruau, Marcel Blanchet.

#### Étaient représentés

Anne Lépinay, suppléante, représente Gérard Monceau.

Béatrice Mottier a donné pouvoir à Alexandre Lanoë, Mickaël Buzaré a donné pouvoir à Jacques Phelippot, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Danielle Jacoviac, Philippe Habault a donné pouvoir à Jean-Jacques Perrin, Jean François Germerie a donné pouvoir à Pascale Cupif, Catherine Romagné a donné pouvoir à Aurélien Guillot, Isabelle Beaudoin a donné pouvoir à Claude Gourvil, Christine Dubois a donné pouvoir à Michel Rocherullé.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Sylvie Vielle et Jean-Jacques Perrin ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

## 174/019 – COMMISSIONS PERMANENTES – MODIFICATIF

La composition des commissions permanentes du Conseil communautaire est modifiée tel qu'indiqué dans les tableaux ci-après.

<b>Commission n° 1</b> <b>Emploi – Économie – Cohésion sociale</b>
---

### 13 Délégués communautaires (*titulaires et suppléants*)

Yannick BORDE (Saint-Berthevin) vice-président	Aurélien GUILLOT (Laval)
Stéphanie HIBON-ARTHUIS (Laval) vice-présidente	Gérard JALLU (Loiron-Ruillé)
Nathalie FOURNIER-BOUDARD (Changé)	Christine DUBOIS (Louvigné)
Nicolas DEULOFEU (La Gravelle)	Katia CLÉMENT (Nuillé-sur-Vicoin) suppléante
Gwendoline GALOU (Laval)	<b>Éric MORAND (Olivet) suppléant</b>
Sophie DIRSON (Laval)	Muriel HERON (Port-Brillet)
Chantal GRANDIERE (Laval)	Olivier BARRE (Saint-Jean-Sur-Mayenne)

### 22 Conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission.

Damien GUÉRET (Ahuillé)	Éric COUANON (Louvigné)
Odile FIANCETTE (Argentré)	Arnaud BOUVIER (Montflours)
Marie-Hélène REAUTE (Argentré)	Patrice BELLANGER (Montigné-le-Brillant)
Josiane CORMIER (Bonchamp)	Christophe AVRANCHE (Nuillé-sur-Vicoin)
Jacques MAIGNAN (Bonchamp)	Nathalie HIMMER (Saint-Berthevin)
François BERROU (Le Bourgneuf-la-Forêt)	David BRETON (Saint-Berthevin)
Christophe CAURIER (Châlons-du-Maine)	Jérôme THOMAS (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Pascal MAUGAIS (Châlons-du-Maine)	Bernard FOUCAULT (Saint-Jean-sur-Mayenne)
Christophe BOIVIN (Entrammes)	Clémentine PLESSIS (Saint-Jean-sur-Mayenne)
Guy DELAMARCHE (Entrammes)	François SAINT (Saint-Ouën-des-Toits)
Thierry BAILLEUX (L'Huisserie)	Ginette ALBERT (Soulgé-sur-Ouette)

**Commission n° 2****Innovation – Enseignement supérieur****6 Délégués communautaires (titulaires et suppléants)**

Xavier DUBOURG (Laval) vice président	Florence QUENTIN (Laval)
Jean BRAULT (La Chapelle-Anthenaise) vice-président	Catherine ROMAGNÉ (Laval)
Béatrice MOTTIER (Laval)	Flora GRUAU (Saint-Berthevin)

**14 Conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission.**

Ellen BARBEDETTE-RAVE (Ahuillé)	Emmanuel BROCHARD (Louvigné)
Dimitri FAURE (Argentré)	Marina PIAU (Louvigné)
Michel TRIQUET (Bonchamp)	Stéphanie ANGIN (Nuillé-sur-Vicoin)
Patrick PENIGUEL (Changé)	Francine DUPÉ (Nuillé-sur-Vicoin)
Christophe CHARLES (Entrammes)	Bertrand PECATTE (Port-Brillet)
Jean-Claude PEU (Forcé)	Hélène HESTEAU (Port-Brillet)
Philippe MOREAU (L'Huisserie)	Patricia GASTE (Saint-Berthevin)

**Commission n° 3****Aménagement – Mobilité – Espaces publics****15 Délégués communautaires (titulaires et suppléants)**

Denis MOUCHEL (Changé), vice-président	Martine CHALOT (Laval)
Nicole BOUILLON (Le Genest-Saint-Isle) vice-présidente	Marie-Hélène PATY (Laval)
Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN (Laval) vice-président	Marie-Cécile CLAVREUL (Laval)
Daniel GUÉRIN (Parné-sur-Roc) vice-président	Jean-François GERMERIE (Laval)
Christelle REILLON (Ahuillé)	Sylvie VIELLE (Louvigné)
Loïc BROUSSEY (Châlons-du-Maine)	Nathalie MANCEAU (Montigné-le-Brillant) suppléante
Didier MARQUET (Entrammes)	Christelle ALEXANDRE (Saint-Berthevin)
Isabelle FOUGERAY (La Chapelle-Anthenaise) suppléante	

26 Conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission.	
Vincent FRAU (Argentré)	Anne-Marie JANVIER (L'Huisserie)
Bertrand BREHIN (Argentré)	Jean-Paul PINEAU (Louvigné)
Olivier BERTRON (Bonchamp)	Valérie COISNON (Montflours)
Jacques PELLOQUIN (Bonchamp)	Vincent PAILLARD (Montjean)
Michel PERRIER (Bonchamp)	Hubert MEILLEUR (Nuillé-sur-Vicoïn)
Roland PAQUET (Le Bourgneuf-la-Forêt)	Séverine NAVINEL (Nuillé-sur-Vicoïn)
Christian RIMBAULT (La Brûlatte)	Jean BOUVET (Port-Brillet)
Nadège RONDEAU (Châlons-du-Maine)	Yves PARC (Port-Brillet)
Christophe CAURIER (Châlons-du-Maine)	Jean-Jacques BEAULIEU (Saint-Berthevin)
Jean-Yves CORMIER (Changé)	Denis SALMON-FOUCHER (Saint-Berthevin)
Sandrine MAGNYE (Entrammes)	Andrée BREBANT (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Éric HILBERT (Forcé)	Alain ROUAULT (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Sylvie DEFRAINE (L'Huisserie)	Dominique GALLACIER (Saint-Ouën-des-Toits)

**Commission n° 4**

**Habitat – Politique de la ville – Services de proximité du Pays de Loiron**

6 Délégués communautaires ( <i>titulaires et suppléants</i> )	
Michel PEIGNER (Montigné-le-Brillant) vice-président	Guyène THIBAUDEAU (L'Huisserie)
Bernard BOURGEGIS (Loiron-Ruillé) vice-président	Jean-Pierre FOUQUET (Laval)
Gwénaél POISSON (Bonchamp)	Georges POIRIER (Laval)

22 Conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission.	
Claudius BROCHARD (Ahuillé)	Gilles CHARPENTIER (Montflours)
Antoine RIVIERE (Argentré)	Annie HILAND (Montigné-le-Brillant)
Sophie SABIN (Argentré)	Gérard TRAVERS (Montigné-le-Brillant)
Madeleine LEROUX (La Brûlatte)	Séverine GAIGNOUX (Nuillé-sur-Vicoïn)
Rachelle TORCHY (Châlons-du-Maine)	Johann GUEDON (Nuillé-sur-Vicoïn)
Caroline CHASLES (Changé)	Laurence TONNELIER (Port-Brillet)
Marie-Bernard CHEDMAIL (Changé)	Martine REUZE (Port-Brillet)
Maurice CIRON (Entrammes)	Josette CLAVREUL (Saint-Berthevin)
Jean-Yves BOUVIER (Forcé)	Monique FRÉTELLIÈRE (Saint-Berthevin)
Dominique ANGOT (Louverné)	Pierre BESANÇON (Saint-Berthevin)
Sophie BOULIN (Louvigné)	Dominique BLANCHARD (Soulgé-sur-Ouette)

**Commission n° 5****Environnement – Agriculture****11 Délégués communautaires (titulaires et suppléants)**

Bruno MAURIN (Laval) vice-président	Luc MAËS (Launay-Villiers)
Louis MICHEL (Saint-Cyr-le-Gravelais) vice-président	Isabelle BEAUDOUIN (Laval)
Gérard HEULOT (Bourgon)	Louis VERON (Montjean)
Léon RENIER (La Brûlatte) suppléant	Mickaël MARQUET (Nuillé-sur-Vicoin)
Annette CHESNEL (Forcé)	Marcel BLANCHET (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Gérard GOISBEAULT (Le Genest-Saint-Isle)	

**26 Conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission.**

Maurice AUBRY (Ahuillé)	Sylvie MAYOTE (Entrammes)
Sylvie LANDELLE (Ahuillé)	Xavier GALMARD (L'Huisserie)
Monique GOUGET (Argentré)	Christian GRIVEAU (Loiron-Ruillé)
Nathalie VERHAQUE (Argentré)	Céline BOUSSARD (Louvigné)
Jacques BRAULT (Bonchamp)	Jean-Louis DÉSSERT (Louvigné)
Marie-Laure MADELIN (Bonchamp)	Michelle ROUSSEAU (Louvigné)
Gilbert FAUCHARD (Le Bourgneuf-la-Forêt)	Georges CIMMIER (Montflours)
Magali GRUDÉ (Châlons-du-Maine)	Laurence PELTIER (Montigné-le-Brillant)
Gérard BETTON (Changé)	Yoann PICHON (Nuillé-sur-Vicoin)
Jean-Bernard MOREL (Changé)	Bernard FLECHAIS (Port-Brillet)
Christophe BERGERE (La Chapelle-Anthenaise)	Jean-Paul BALLUAIS (Saint-Berthevin)
Mickaël HOUSSEAU (La Chapelle-Anthenaise)	Roger GOBÉ (Saint-Berthevin)
Fabienne DEVINAT (Entrammes)	Élisabeth ROBIN (Saint-Jean-sur-Mayenne)

**Commission n° 6****Culture – Tourisme****14 Délégués communautaires (titulaires et suppléants)**

Alain GUINOISEAU (Laval)	Jean-Christophe GRUAU (Laval)
Fabienne LE RIDOU (Bonchamp)	Thierry GIRAULT (Louvigné) suppléant
Nathalie CORMIER-SENCIER (Entrammes) suppléante	Christophe CARREL (Montflours)
Jean-Louis DEULOFEU (La brûlatte)	<b>Éric MORAND (Olivet) suppléant</b>
Jacques PHELIPPOT (Laval)	Clotilde DEPARIS (Parné-sur-Roc) suppléante
Didier PILLON (Laval)	Catherine AMYS (Saint-Germain-le-Fouilloux) suppléante
Pascale CUPIF (Laval)	Anne LEPINAY (Saint-Ouën-des-Toits)

27 Conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission.	
Nadège CHESNEAU (Ahuillé)	Jérôme ROBERT (Forcé)
Olivier BÉNARD (Argentré)	Catherine SACAZE (La Gravelle)
Yolande GOULAY (Argentré)	Bernard BOUVIER (L'Huisserie)
Caroline LE GOFF (Bonchamp)	Isabelle GROSEIL (Loiron-Ruillé)
Thérèse LETOURNEAU-DORGERE (Le Bourgneuf-la-Forêt)	Nelly COURCELLE (Louvigné)
Nicole POIRIER (La Brûlatte)	Nathalie MARTEAU (Montigné-le-Brillant)
Soizic BEAULIEU (Châlons-du-Maine)	Frédéric GAUMÉ (Montjean)
Mireille LANOË (Châlons-du-Maine)	Stéphane DALIBARD (Nuillé-sur-Vicoin)
Chantal PHELIPPOT (Châlons-du-Maine)	Sarah PIQUET (Olivet)
Daniel GUHÉRY (Changé)	Nathalie RIO (Saint-Berthevin)
Sylvie FILHUE (Changé)	Loïc LUCAS (Saint-Berthevin)
Jérôme LE GRAND (La chapelle Anthenaïse)	Aurore LOHÉAC (Soulgé-sur-Ouette)
Laurent BENOIT (Entrammes)	Delphine TREMEAU (Soulgé-sur-Ouette)
Philippe HODBERT (Forcé)	

<b>Commission n° 7</b>
<b>Sport</b>

5 Délégués communautaires ( <i>titulaires et suppléants</i> )	
Christian LEFORT (Argentré) vice-président	Alexandre LANOË (Laval)
Mickaël BUZARE (Laval)	Michel ROCHERULLÉ (Soulgé-sur-Ouette)
Hanan BOUBERKA (Laval)	

18 Conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission.	
Roger BOILEAU (Ahuillé)	Angéline VANNIER (Montflours)
Jean-Paul NOUVEL (Bonchamp)	Philippe VERON (Louvigné)
Michel BOUILLON (Le Bourgneuf-la-Forêt)	Jérôme BEUNARD (Montigné-le-Brillant)
Laurent RABEC (La Brûlatte)	Denis GIFFARD (Montjean)
Mireille LANOË (Châlons-du-Maine)	Yannick COQUELIN (Nuillé-sur-Vicoin)
Nicolas POTTIER (Changé)	Christophe GUESNÉ (Saint-Berthevin)
Marc GERAULT (La Gravelle)	Gérard MONTEBRUN (Saint-Berthevin)
Emmanuel HAMON (L'Huisserie)	Gilbert VÉTILLARD (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Guy TOQUET (Louvigné)	Eliane ALSON (Saint-Ouën-des-Toits)

## Commission n° 8

### Ressources

#### 19 Délégués communautaires (*titulaires et suppléants*)

Alain BOISBOUVIER (Louvigné) vice-président	Danielle JACOVIAC (Laval)
Jean-Marc BOUHOURS (L'Huisserie) vice-président	Sophie LEFORT (Laval)
Marie-Odile ROUXEL (Argentré) suppléante	Jean-Jacques PERRIN (Laval)
Jean-Marc COIGNARD (Bonchamp)	Gilles PAIRIN (Port-Brillet)
Michel FORTUNE (Le Bourgneuf-la-Forêt)	Joseph BRUNEAU (Saint-Berthevin)
Olivier RICHEFOU (Changé)	Marylène AUBERT (Saint-Jean-sur-Mayenne) suppléante
Christian LUCAS (Forcé) suppléant	Gérard MONCEAU (Saint-Ouën-des-Toits)
Claude GOURVIL (Laval)	<del>Claude LE FEUVRE (Saint-Pierre-la-Cour)</del>
Philippe HABAULT (Laval)	Sophie CHAUVIGNE (Saint-Pierre-la-Cour)
Patrice AUBRY (Laval)	Marylène GÉRÉ (Soulgé-sur-Ouette) suppléante

#### 18 Conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission.

Olivier RICOU (Ahuillé)	Franck SAVIGNARD (Louvigné)
Marianne VIAUD (Argentré)	Marc BESNIER (Montflours)
Damien RICHARD (Bourgon)	Cécile JASLIER (Nuillé-sur-Vicoin)
Christophe BICHON (Châlons-du-Maine)	Sylvie RIBAUT (Nuillé-sur-Vicoin)
Jocelyne RICHARD (Changé)	Edwige EBERHARDT (Saint-Berthevin)
Jérôme ALLAIRE (Entrammes)	Aline BLANDEAU (Saint-Berthevin)
Jean-Luc CHAPLET (Loiron-Ruillé)	Michel DUCHESNE (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Gilbert HOUDAYER (Louvigné)	Evelyne MOREAU (Saint-Ouën-des-Toits)
Patrick PAVARD (Louvigné)	Alain ROUSSEAU (Saint-Ouën-des-Toits)

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 175/2019 – ORGANISMES EXTÉRIEURS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire désigne ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs suivants :

- Laval Économie

Conformément aux statuts de Laval Économie, le Conseil d'administration est composé d'élus de la Communauté d'Agglomération, de chefs d'entreprises et de personnalités qualifiées dont l'activité touche au développement économique de Laval Agglomération.

Aussi Laval Agglomération doit désigner 15 représentants pour siéger au sein de ce Conseil d'administration : 4 élus au titre de LAVAL, 5 élus au titre du secteur géographique de la 1<sup>ère</sup> couronne, et 6 élus au titre des autres communes de l'agglomération.

Sont désignés :

- au titre de LAVAL :

- Stéphanie Hibon-Arthuis
- Florence Quentin
- Béatrice Mottier
- Georges Poirier

- au titre du secteur géographique de la 1<sup>ère</sup> couronne :

- Yannick Borde
- Alain Boisbouvier
- Gwénaél Poisson
- Denis Mouchel
- Jean-Marc Bouhours

- au titre des autres communes de l'agglomération :

- Olivier Barré
- Christelle Reillon
- Christian Lefort
- Sophie Chauvigné en remplacement de Claude Le Feuvre
- Nicolas Deulofeu
- Gérard Jallu

- Commission de suivi de site de la société des Ciments Lafarge

Le conseil communautaire désigne ses représentants pour siéger au sein de la commission de suivi de site de la société des Ciments Lafarge :

Titulaire

Suppléant

- **Sophie Chauvigné**  
en remplacement  
de Claude Le Feuvre
- **Louis Michel**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **176/2019 – VALIDATION DE PHASE D'INITIALISATION ET DE L'AVENANT DE PROJET TRANSFORMANT LA CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE EN CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRES (ORT)**

Le Conseil communautaire valide la phase d'initialisation de la convention qui a permis de compléter le diagnostic avec le soutien des partenaires, de consolider la stratégie sur l'ensemble des axes notamment sur les thématiques Habitat et Mobilités portées par Laval Agglomération, de préciser le périmètre d'action de la convention, de construire et enfin de séquencer le plan d'actions.

Le Conseil communautaire approuve l'avenant de projet joint en annexe 1, comprenant 6 articles et définissant le périmètre d'intervention de l'ORT, joint en annexe 2.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer l'avenant de projet transformant la convention cadre Action Cœur de Ville en convention d'ORT et à prendre tout acte lui permettant de finaliser cette convention.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 conseillers communautaires s'étant abstenus (Claude Gourvil et Aurélien Guillot).**

## **177/2019 – ESPACE MAYENNE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU PRINCIPE**

Le Conseil communautaire approuve le principe du recours à une délégation de service public pour confier l'exploitation de l'équipement Espace Mayenne, à la SPL Espace Mayenne.

Le Conseil communautaire approuve le contenu des caractéristiques essentielles de la future délégation de service public telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation.

Le Conseil communautaire autorise le Président de Laval Agglomération ou son représentant, à lancer et conduire la procédure.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 7 conseillers communautaires s'étant abstenus (Claude Gourvil, Aurélien Guillot, Pascale Cupif, Georges Poirier). Mesdames Le Ridou, Alexandre et Messieurs Zocchetto, Boisbouvier, Lefort, Pillon, Mouchel, Lanoë, Dubourg, Brault en leur qualité de représentants au sein du Conseil d'administration de la SPL Espace Mayenne n'ont pas pris part au vote.**

## **178/2019 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EMMAÛS RELATIVE À L'ENLÈVEMENT DE LA PART "RÉEMPLOYABLE" DES ENCOMBRANTS**

Le Conseil communautaire approuve la convention relative à l'enlèvement de la part "réemployable" des encombrants dans les déchetteries de Laval Agglomération à conclure avec l'association Emmaüs de la Mayenne.

Conformément à l'article 8 de la convention, Laval Agglomération s'engage à verser à l'association Emmaüs de la Mayenne une subvention d'un montant de 78 681 € sur les 5 ans de la convention.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 179/2019 – RAPPORT 2019 SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil communautaire prend acte du rapport 2019 sur la situation interne et territoriale en matière de Développement durable joint en annexe.

## 180/2019 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Le Conseil communautaire approuve les termes de la convention jointe en annexe concernant l'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droits des sols, des communes qui composaient l'ex-Communauté de communes du Pays de Loiron, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 13 d'entre elles et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour Beaulieu sur Oudon.

L'attribution de compensation prélevée sur chaque commune sera la suivante :

<i>Commune / période</i>	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2018</b>	MOYENNE 2016/2018
Beaulieu sur Oudon	3 271 €	1 648 €	2 115 €	2 345 €
Bourgon	3 223 €	3 001 €	2 239 €	2 821 €
La Brûlatte	3 542 €	3 395 €	3 444 €	3 460 €
Launay villiers	1 378 €	1 181 €	1 427 €	1 328 €
Le Bourgneuf la Forêt	6 322 €	10 307 €	6 494 €	7 708 €
Le Genest Saint Isle	11 537 €	8 930 €	7 429 €	9 299 €
La Gravelle	2 903 €	3 173 €	2 608 €	2 895 €
Loiron Ruillé	17 294 €	14 514 €	15 449 €	15 752 €
<i>Ruillé le Gravelais</i>	- €	- €	- €	
Montjean	3 961 €	5 387 €	4 477 €	4 608 €
Olivet	1 279 €	1 870 €	1 353 €	1 501 €
Port Brillat	5 092 €	2 042 €	4 133 €	3 756 €
Saint Cyr le Gravelais	2 091 €	3 690 €	1 353 €	2 378 €
Saint Ouen des Toits	7 774 €	10 332 €	7 872 €	8 659 €
Saint Pierre la Cour	12 792 €	12 054 €	13 973 €	12 940 €
Total	82 458 €	81 524 €	74 365 €	79 450 €

Les conventions de prestations de services avec les communes de l'ancienne communauté de communes du Pays de Loiron sont abrogées à cette même date.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 181/2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 / 2019

Le Conseil communautaire autorise le président à effectuer les modifications budgétaires mentionnées dans les tableaux annexés à la délibération.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 7 conseillers communautaires s'étant abstenus (Claude Gourvil, Aurélien Guillot, Pascale Cupif, Georges Poirier).**

## 182/2019 – ADMISSION EN NON VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Les créances irrécouvrables désignées ci-après sont admises en non-valeur :

- 44,00 € TTC au budget principal,
- 809,94 € HT sur le budget déchets,
- 1 078,00 € HT sur le budget bâtiment,
- 6 796,97 € HT au budget eau dont 3 116,62 € à réaffecter au budget assainissement,
- 2 496,94 € HT au budget Ateliers relais Loiron.

Par suite de la fusion au 1er janvier 2019, les provisions ont été transférées de la Communauté de commune du Pays de Loiron vers Laval Agglomération et étant donné la mise en non valeurs de ces recettes, il y a lieu de faire une reprise de ces provisions.

Les crédits budgétaires nécessaires à cette opération sont inscrits à la décision modificative n° 1 / 2019.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 183/2019 – BILAN FINANCIER DES SERVICES MUTUALISÉS

Le Conseil communautaire adopte le bilan financier pour l'exercice 2018 des services administratifs mutualisés.

		Services SUPPORT
<b>Fonctionnement</b>		
Coûs de fonctionnement		176 325,54
Loyers et charges		230 745,76
Masse salariale		4 881 677,04
<b>Dépenses totales</b>		<b>5 288 748,36</b>
<b>Recettes totales</b>		<b>-107 777,01</b>
<b>Charges nettes DGA</b>		<b>5 180 971,34</b>
	→ dont part Agglo	1 442 382,42
	→ dont part Ville	3 738 588,92
	Part pré-financée Ville - AC	-3 180 000,00
	Bâtiments ville: loyers services mutualisés	-142 804,58
	Bâtiments ville: loyers services agglo non mutualisés	
	Régularisations N-1	4 764,95
	<b>SOLDE VILLE à régulariser</b>	<b>420 549,29</b>
<b>Investissement</b>		
<b>Dépenses totales</b>		<b>32 005,38</b>
	→ dont part Agglo	8 910,30
	→ dont part Ville	23 095,08
	<b>Financement Ville</b>	<b>23 095,08</b>

Le Conseil communautaire adopte le bilan financier pour l'exercice 2018 de la direction des bâtiments mutualisés.

<b>Services TECHNIQUES (DIR BATIM + DGA SUI - AE et serv Environn)</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
Coûs de fonctionnement	83 161,85
Loyers et charges	188 083,52
Masse salariale	2 331 542,99
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 602 788,36</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>-29 167,76</b>
<b>Charges nettes DGA</b>	<b>2 573 620,61</b>
→ dont part Agglo	513 163,31
→ dont part Ville	2 060 457,30
Part pré-financée Ville - AC	-2 005 000,00
Bâtiments ville: loyers services mutualisés	-169 171,14
Bâtiments ville: loyers services agglo non mutualisés	-16 349,72
Régularisations N-1	6 327,24
<b>SOLDE VILLE à régulariser</b>	<b>-123 736,33</b>
<b>Investissement</b>	
<b>Dépenses totales</b>	<b>43 647,46</b>
→ dont part Agglo	8 607,93
→ dont part Ville	35 139,52
<b>Financement Ville</b>	<b>35 139,52</b>

Deux titres de recettes seront émis auprès de la ville de Laval : le premier d'un montant de 296 813 € en section de fonctionnement et le second d'un montant de 58 234 € en section d'investissement.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 7 conseillers communautaires s'étant abstenus (Claude Gourvil, Aurélien Guillot, Pascale Cupif, Georges Poirier).**

#### **184/2019 – ACTUALISATION ET CRÉATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR 2019**

Les autorisations de programme et crédits de paiement concernés, sont votés selon les montants figurant dans le tableau annexé à la délibération.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 conseillers communautaires s'étant abstenus (Claude Gourvil et Aurélien Guillot).**

#### **185/2019 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2020**

Le Conseil communautaire prend acte du débat d'orientations budgétaires 2020.

**186/2019 – MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) DÉFINITIVES 2019**

Les montants des attributions de compensation définitives 2019 pour les communes membres de Laval Agglomération sont approuvés tel que présentés dans le tableau ci-dessous :

Communes	AC provisoire Février 2019	AC provisoire CLECT 10 juillet 2019 (a)
AHUILLE	126 421	126 421
ARGENTRE	130 767	129 388
BEAULIEU-SUR-LOUDON	278 565	293 969
BONCHAMP	818 328	818 327
BOURGNEUF-LA-FORET (LE)	157 668	229 072
BOURGON	7 865	29 660
BRULATTE	163 832	179 685
CHALONS DU MAINE	46 854	46 853
CHANGE	1 733 219	1 733 218
CHAPELLE ANTHENAISE (LA)	60 688	60 687
ENTRAMMES	323 675	322 532
FORCE	115 382	114 875
GENEST-SAINT-ISLE (LE)	132 650	298 226
GRAVELLE (LA)	133 222	159 311
HUISSERIE (L)	173 625	165 099
LAUNAY-VILLIERS	25 540	41 539
LAVAL	4 507 868	3 975 932
LOIRON-RUILLE	314 666	421 091
LOUVERNE	317 901	317 900
LOUVIGNE	38 202	38 201
MONTFLOURS	16 492	16 492
MONTIGNE LE BRILLANT	91 153	91 152
MONTJEAN	25 364	64 849
NUILLE SUR VICOIN	68 709	68 071
OLIVET	1 978	17 870
PARNE SUR ROC	150 991	150 991
PORT-BRILLET	210 219	362 321
SAINTE-BERTHEVIN	1 063 797	1 063 796
SAINTE-CYR-LE-GRAVELAIS	9 733	33 726
SAINTE-GERMAIN LE FX	73 290	73 289
SAINTE-JEAN-SUR-MAYENNE	144 107	144 107
SAINTE-OUEN-DES-TOITS	58 724	159 269
SAINTE-PIERRE-LA-COUR	880 071	1 026 288
SOULGE SUR OUËTTE	107 640	107 640
<b>TOTAL</b>	<b>12 509 206</b>	<b>12 881 847</b>

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **187/2019 – REMISE GRACIEUSE RÉGISSEUR TROIS CHÊNES**

La décharge de responsabilité et la remise gracieuse sont accordées au régisseur de la régie des Trois Chênes par suite du vol ayant eu lieu dans la nuit du 30 au 31 août 2019.

Le déficit de la régie est pris en charge par Laval Agglomération à hauteur de 644 €.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **188/2019 – PARTICIPATION À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE POUR LES PARTICULIERS**

Laval Agglomération subventionne l'acquisition de vélos à assistance électrique par les particuliers :

- pour les personnes majeures,
- habitant sur le territoire de Laval Agglomération,
- pour un vélo à assistance électrique neuf,
- pour les personnes non imposables sur les revenus de l'année précédant l'achat.

Le montant de la subvention est de 10 % du coût de l'acquisition, plafonné à 100 €.

La subvention sera versée après fourniture de la facture et d'un relevé d'identité bancaire dans la limite des budgets alloués.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **189/2019 – FINANCEMENT DES TRAVAUX LIÉS AU RÉSEAU BUS PAR LAVAL AGGLOMÉRATION**

Laval Agglomération prend en charge les travaux liés au réseau de bus, notamment la couche de roulement et la signalisation de la manière suivante :

- 80 % en investissement avec maîtrise ouvrage de la commune,
- 100 % en gros entretien avec maîtrise ouvrage de Laval Agglomération.

La propriété, la responsabilité juridique et l'entretien courant restent de compétence communale.

Les arrêts de bus dans les nouveaux quartiers seront pris en charge par les communes dans le cadre du chantier global de viabilisation de la zone. Laval Agglomération assurera la fourniture et la pose du mobilier urbain lié à la compétence mobilité.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **190/2019 – TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU DÉLÉGATAIRE KEOLIS**

Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2018 remis par Keolis Laval, dans le cadre de la délégation de service public de transports urbains.

## **191/2019 – CONVENTION DE TRANSITION ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE DANS LE CADRE DU NOUVEAU TERRITOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION**

La convention globale de transition entre le Département de la Mayenne et Laval Agglomération pour 2019 - 2020 est approuvée.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **192/2019 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION CRÉATION D'UN PÔLE CULTUREL À LAVAL (SITE DU CRÉDIT FONCIER)**

Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement joint à la délibération pour un montant total du projet de 27 320 000 € TTC.

Le Président ou son représentant est autorisé à solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire et autres partenaires.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **193/2019 – PISCINE SAINT-NICOLAS – RÈGLEMENT INTÉRIEUR – ACTUALISATION 2019**

Le projet de règlement intérieur de la piscine Saint-Nicolas, annexé à la délibération, est approuvé. Il abroge et remplace le règlement intérieur précédent.

Un exemplaire dudit règlement sera affiché dans l'établissement et sera applicable à compter de sa signature.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **194/2019 – FONDS D'AIDE À L'ÉVÈNEMENT SPORTIF (FAES) – MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

Le Conseil communautaire approuve les termes du règlement sur l'attribution du fonds d'aide à l'événementiel sportif (FAES), annexé à la délibération.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **195/2019 – FONDS D'AIDE AU SPORT DE NIVEAU NATIONAL (FASN) – MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

Le Conseil Communautaire approuve les termes du règlement sur l'attribution du fonds d'aide au sport de niveau national (FASN), annexé à la délibération.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **196/2019 – CRÉATION FONDS D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES COMMUNES – APPROBATION DU RÈGLEMENT**

Le Conseil communautaire approuve la création d'un Fonds d'aide aux équipements sportifs des communes pour financer la réalisation / la rénovation / la mise aux normes des équipements sportifs. Le montant de ce fonds sera déterminé chaque année lors du vote du budget primitif.

Le Conseil communautaire approuve le règlement du fonds d'aide aux équipements sportifs des communes relatif aux modalités d'attribution annexé à la délibération.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 conseillers communautaires s'étant abstenus (Claude Gourvil et Aurélien Guillot).**

Affiché le 21 novembre 2019

**Le Directeur Général des Services,**

  
**Benoît LION**

